



Numéro 172 - Juin 2012

recensement
agricole
2010

Agriculture biologique
et autres signes
de qualité

Le bio, un nouvel atout pour l'agriculture franc-comtoise

La Franche-Comté compte de nombreux signes de qualité sur son territoire. Le vin, le lait et les produits laitiers et la viande bovine concentrent la majeure partie de ces productions sous cahier des charges. L'agriculture biologique est un autre atout de l'agriculture franc-comtoise. La Franche-Comté apparaît ainsi comme l'une des régions où l'agriculture biologique est la mieux représentée. L'agriculture biologique, bien ancrée dans le territoire régional, semble avoir de beaux jours devant elle, au vu du nombre d'agriculteurs qui songent à s'y convertir.

La Franche-Comté est une région de production agricole de qualité. En témoignent les 18 produits en AOC/AOP et 4 IGP présents dans la région (cf. Agreste Franche-Comté n° 166), auxquels il faut ajouter plusieurs produits sous label rouge ou sous certificat de conformité, sans compter les exploitations reconnues par une certification biologique (ou en cours de conversion). Au total, ce sont plus de 4 000 exploitations, soit plus de 4 exploitations franc-comtoi-

ses sur 10 qui produisent sous signe de qualité (cf. méthodologie page 4), certaines exploitations pouvant adhérer à plusieurs démarches.

La production sous signe de qualité ou en agriculture biologique (AB) est majoritairement mise en œuvre par des exploitations moyennes et grandes, en raison peut-être des contraintes tel que le coût de la certification AB par exemple. Néanmoins, quelques petites exploitations adhèrent

Nombre d'exploitations ayant des productions sous signe de qualité (y compris vin)

	Doubs	Jura	Haute-Saône	Territoire de Belfort	Franche-Comté
Agriculture biologique	129	168	128	8	433
AOC/AOP (y compris lait pour fromages AOC/AOP et y compris vin)	1 819	1 582	33	1	3 435
IGP (y compris vin)	152	12	52	3	219
Label rouge	72	9	103	2	186
Certificat de conformité	554	271	173	4	1 002
Autres démarches qualité	141	168	271	20	600
Ensemble (1)	1 964	1 649	428	20	4 061

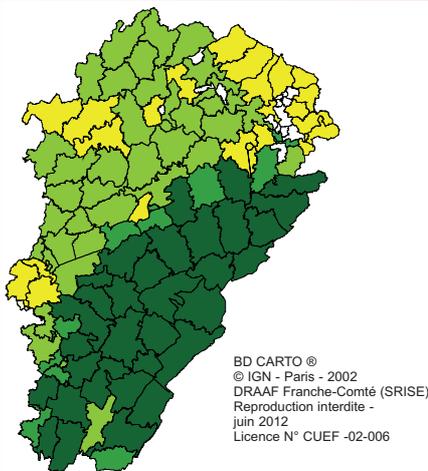
(1) une même exploitation peut adhérer à plusieurs démarches et donc être comptée plusieurs fois.

Source : Recensement agricole 2010 - ensemble des exploitations

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



Des signes de qualité très présents dans le massif du Jura



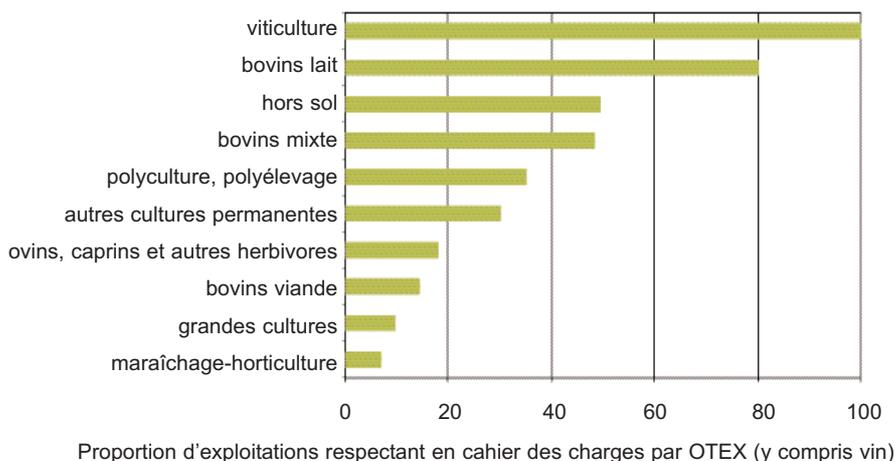
Proportion d'exploitations ayant un cahier des charges en 2010 (hors agriculture biologique y compris vins)

- 75% et plus
- de 50% à moins de 75%
- de 20% à moins de 50%
- plus de 0% à moins de 20%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

rent également à ces types de production. C'est le cas en particulier dans le domaine de la production viticole avec les AOC/AOP du Jura mais également dans les certifications de conformité pour les bovins et l'agriculture biologique. Bien que parfois assez nombreuses, ces petites exploitations n'ont cependant qu'un très faible poids économique. Elles font l'objet d'un encadré dans la présente publication et la suite du document portera uniquement sur le champ des exploitations moyennes et grandes. La première partie de cette publication traitera des signes

80% des producteurs de lait de vache et quasi tous les viticulteurs moyens et grands respectent un cahier des charges



Source Recensement agricole 2010 - exploitations moyennes et grandes

de qualité hors agriculture biologique. Cette démarche fera l'objet de la seconde partie de l'étude.

Productions sous signe de qualité: essentiellement 3 types de produits

En Franche-Comté, trois types de produits concentrent l'essentiel des différents signes de qualité (hors bio): le lait et les produits laitiers, le vin et la viande bovine. Parallèlement, deux types de signes de qualité prédominent : les AOC/AOP et les certificats de conformité. Certaines exploitations voient leurs productions reconnues par différents signes de qualité ou, plus souvent encore, plusieurs de leurs productions sont reconnues par des labels qualité.

Aujourd'hui, en Franche-Comté, 3 000 exploitations moyennes et

grandes livrent du lait servant à produire des fromages sous AOC/AOP ou sous IGP, soit près d'une exploitation régionale sur deux et même deux exploitations sur trois ayant des vaches laitières. Sur dix ans, le poids de ces exploitations a progressé de près de 7 points dans l'ensemble des exploitations élevant des vaches laitières. Elles ont en effet deux fois mieux résisté aux difficultés conjoncturelles, à la baisse du prix du lait des années 2004 à 2006. Situées essentiellement dans les zones d'appellation (conditions nécessaires dans tous les cahiers des charges des AOC/AOP et des IGP), elles sont doubsistes ou jurassiennes pour la plupart, développant une SAU de 290 000 ha pour 130 000 vaches laitières, soit respectivement 46% de la surface totale et 66% du cheptel laitier.

Le vin est l'autre produit phare franc-

Signes de qualité et agriculture bio : les petites exploitations participent également

En agriculture biologique, 73 petites exploitations bénéficient d'une certification, soit 2% de l'ensemble des petites exploitations. Un nombre équivalent, actuellement en agriculture conventionnelle, envisagent une conversion bio dans les 5 ans à venir. Si ces 73 petites exploitations actuellement bio représentent globalement peu dans la surface agricole bio régionale, elles pèsent cependant beaucoup dans certaines pro-

ductions. Ainsi ce sont elles qui fournissent l'intégralité des œufs bio et elles élèvent un tiers du cheptel ovin-caprin bio régional. Elles mettent en culture respectivement 12 et 16% des surfaces bio en pommes de terre et en légumes.

Quant aux productions sous signes de qualité (hors bio), c'est essentiellement dans le secteur de la viticulture que les petites

exploitations s'imposent en nombre. Elles sont en effet plus de 400, essentiellement dans le Jura, à cultiver des vignes à vocation de production AOC, même si la surface ne représente que 116 ha. Elle sont également présentes dans la production de bovins sous certificat de conformité (22 exploitations) et dans la production de lait à destination de fabrications de fromages AOP/AOC (33 exploitations).

comtois valorisé sous diverses appellations d'origine ou en indications géographiques protégées. Pour l'essentiel concentrées dans le Jura, ces exploitations spécialisées, au nombre de 300 environ, regroupent 96% du vignoble franc-comtois.

Troisième pilier des productions sous signe de qualité dans la région, les bovins élevés sous certificat de conformité produit (CCP). Plusieurs certificats sont présents en Franche-Comté, du veau de lait à la Montbéliarde qualité. Plus de 950 exploitations ont des productions certifiées, essentiellement bovines. Elles regroupent à elles seules plus de 106 000 bovins, soit 18% de l'effectif bovin total des exploitations moyennes et grandes.

Les productions de viande sous signes de qualité (IGP) ou label rouge concerne essentiellement la filière porcine. Peu d'exploitations sont engagées soit en IGP, soit en label rouge (porc de Franche-Comté) mais elles regroupent près des 2/3 du cheptel porcin franc-comtois. Les saucisse et jésu de Morteau et la saucisse de Montbéliard constituent les principaux débouchés de cette filière. Quant à la volaille, quelques communes jurassiennes se trouvent dans l'aire d'appellation de la volaille de Bresse ou de la dinde de Bresse mais le cheptel produit sous signe de qualité est anecdotique, représentant moins de 2% des volailles des exploitations moyennes et grandes

franc-comtoises.

Les exploitations combinant plusieurs signes de qualité pour leurs différentes productions ne sont pas rares. Elles sont ainsi près de 900 à associer productions en AOC-AOP et CCP ou IGP/CCP. La combinaison la plus fréquente concerne la production bovine : lait à destination de fromages AOC-AOP et bovins sous CCP (750 exploitations). A cette combinaison, un nombre plus restreint d'exploitations ajoute une production végétale, voire parfois des productions ovines ou caprines. Enfin, une certification biologique vient, pour certaines exploitations, compléter cette production sous signes de qualité.

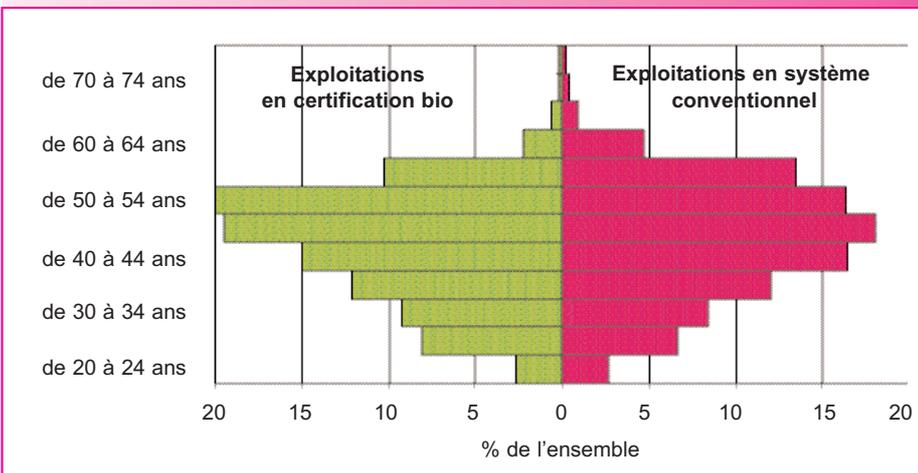
L'agriculture biologique, un mode de production en devenir

L'agriculture biologique est un autre atout de l'agriculture franc-comtoise avec, en 2010, 360 exploitations moyennes et grandes certifiées agriculture biologique, soit 5,7% des exploitations régionales. Les surfaces en bio représentent près de 4,5% de la SAU régionale. Ainsi, la Franche-Comté apparaît comme l'une des régions où l'agriculture biologique est la mieux représentée, après les deux régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et Paca), au même niveau que l'Alsace et devant Rhône-Alpes. De plus, en 10 ans, la région a gagné 150 exploitations certifiées AB. L'agriculture

franc-comtoise a ainsi largement rattrapé son retard par rapport à d'autres régions. Pour mémoire, en 2000, moins de 2% des exploitations franc-comtoises avaient choisi ce mode de production.

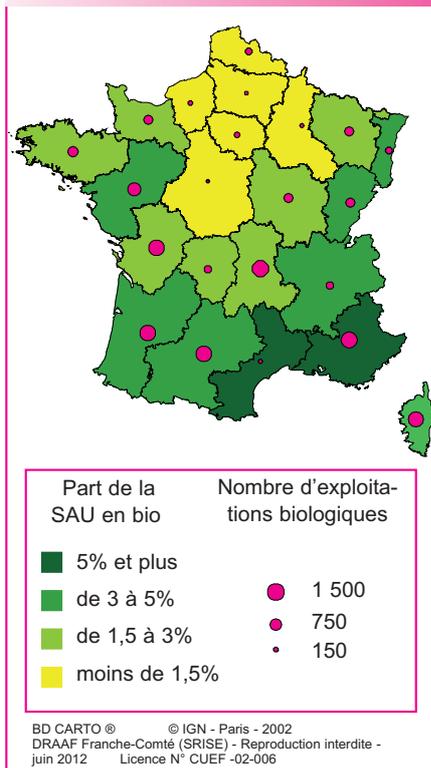
C'est dans les secteurs du maraîchage et des cultures permanentes que les exploitations pratiquant ce type d'agriculture sont proportionnellement le mieux représentées, et en particulier dans la viticulture. Plus de 15% des moyennes et grandes exploitations viticoles franc-comtoises pratiquent l'agriculture biologique et mettent en valeur plus de 12% du vignoble. L'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores est également une activité où le mode de production bio est proportionnellement bien développé puisque près d'une exploitation sur 10 dans cette orientation dispose d'une certification biologique. Elles ne représentent cependant que 4,5% du cheptel régional. En revanche, la production céréalière ou oléagineuse biologique est extrêmement réduite avec respectivement 3% et 1% de la sole.

Les agriculteurs en bio sont plus jeunes



Source Recensement agricole 2010 - exploitations moyennes et grandes

Le bio bien présent à l'Est



Source Recensement agricole 2010 - exploitations moyennes et grandes

Quant à l'herbe, la surface en bio en Franche-Comté se limite à environ 20 000 ha, soit 6% de la surface herbagère productive des exploitations (hors pacages collectifs et estives).

Les agriculteurs en bio : plus jeunes que la moyenne et mieux formés

Avec un âge moyen de 43,8 ans, les exploitants et co-exploitants des exploitations certifiées bio sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des agriculteurs (1 an de moins). Ainsi, les moins de 40 ans représentent près d'un agriculteur sur 3 en bio contre moins de 30% en système conventionnel. Et les 60 ans et plus sont proportionnellement 2 fois plus nombreux dans la population des exploitants en agriculture conventionnelle que dans les exploitations en bio (respectivement 6 et 3%).

Plus jeunes, les agriculteurs produisant sous certification bio sont également mieux formés que leurs homologues en agriculture conventionnelle. 10% ont un niveau de formation post bac dans l'enseignement général ou technique contre 4% pour ceux qui sont en conventionnel et ils sont près d'un sur 5 à avoir un niveau agricole

post bac contre 11% en agriculture conventionnelle.

Près d'une exploitation certifiée AB sur deux commercialise au moins une partie de ses produits en circuits courts alors qu'elles ne sont que 13% en agriculture conventionnelle (cf. Agreste Franche-Comté n° 171 traitant des circuits courts). L'ancrage dans les territoires des exploitations pratiquant l'agriculture biologique se traduit également par la présence d'une activité de diversification dans près d'une exploitation sur quatre. En particulier, elles représentent une exploitation sur trois qui transforme du lait sur place ou d'autres produits (jus de fruit, produits carnés...), une sur quatre qui produisent des énergies renouvelables (même si leur nombre au total est encore très faible avec 72 exploitations moyennes et grandes en Franche-Comté) et près d'une sur cinq qui pratiquent l'hébergement, la restauration ou des activités de loisirs.

Vers un doublement des surfaces en bio ?

Plus de 350 chefs d'exploitations agricoles franc-comtoises ont déclara-

ré envisager de commencer une conversion « bio » dans les cinq ans à venir. Même si cette réponse à un recensement statistique n'a rien de contractuel, elle permet d'éclairer l'avenir possible de la filière bio dans la région. D'après ces réponses, le poids du bio pourrait ainsi doubler d'ici 2016. En effet, ces exploitations mettent en valeur 27 000 ha de SAU, élèvent 22 000 bovins et près de 5 000 ovins ou caprins. Pour les porcins et les volailles, les volumes qui pourraient bénéficier à l'avenir d'une certification biologique sont 5 à 6 fois supérieurs aux volumes actuels.

Un quart des exploitations déclarant envisager une conversion bio n'ont d'ores et déjà utilisé ni engrais minéral ni produit phytosanitaire sur leur exploitation en 2010. Dans les autres exploitations, 13 500 ha ont été fertilisés par un apport en engrais minéral et 8 000 ha ont reçu des produits phytosanitaires (le plus souvent des herbicides). Ce sont autant de surfaces sur lesquelles les pratiques culturales devront évoluer si la conversion au bio devient effective. ■

Définitions

■ **AOC/AOP** : l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC, qu'elle sera amenée à supplanter à terme.

■ **Label rouge** : signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

■ **IGP** : l'Indication géographique protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

■ **Certificat de conformité** : La certification de conformité atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole non alimentaire et non transformé est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées qui le distinguent du produit courant. Bien que la CCP ne soit pas officiellement considérée comme un signe de quali-

té, le Ministère en charge de l'agriculture enregistre les déclarations d'engagement dans une CCP et les organismes contrôleurs ou certificateurs doivent être accrédités. De même, lors du recensement agricole, les certificats de conformité ont été enregistrés comme des signes de qualité.

■ **Agriculture biologique** : ce sigle officiel européen garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Méthodologie

Concernant les **signes de qualité hors agriculture biologique**, les résultats sont issus des déclarations des agriculteurs au recensement agricole 2010. La production de lait qui répond à un cahier des charges pour la production d'un fromage en AOP/AOC ou IGP est retenue dans le

recensement, même si la production du fromage est réalisée hors de l'exploitation, c'est-à-dire dans une fromagerie (que celle-ci soit de type coopérative ou privée), dans la mesure bien entendu où l'agriculteur l'a déclaré.

En ce qui concerne **l'agriculture biologique**, les résultats résultent d'un appariement entre le fichier de l'Agence Bio et celui du recensement 2010. Sont donc comptabilisées les exploitations recensées en 2010 et certifiées en bio (ou en cours de conversion).

Carte d'identité du bio en Franche-Comté

	Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations	
	Nombre d'exploitations ayant une certification	Part dans l'ensemble	Nombre d'exploitations ayant une certification	Part dans l'ensemble
Où ?				
Doubs	129	3,9 %	113	4,6 %
Jura	168	5,3 %	132	7,0 %
Haute-Saône	128	4,6 %	109	6,3 %
Territoire de Belfort	8	1,8 %	6	3,2 %
Franche-Comté	433	4,4 %	360	5,7 %
Qui ?				
Statut				
Exploitations individuelles	248	3,8 %	180	5,7 %
GAEC	66	4,4 %	65	4,3 %
EARL	91	6,6 %	90	6,7 %
Autres statuts	28	8,4 %	25	10,0 %
Orientation économique (OTEX)				
Grandes cultures	30	2,7 %	17	2,9 %
Maraîchage-horticulture	20	11,3 %	18	15,4 %
Viticulture	40	5,6 %	39	15,5 %
Autres cultures permanentes	9	18,0 %	4	40,0 %
Bovins lait	195	5,4 %	194	5,4 %
Bovins viande	28	4,4 %	11	3,9 %
Bovins mixtes	13	3,7 %	13	4,1 %
Ovins, caprins, autres herbivores	44	3,0 %	26	9,2 %
Hors sol	9	2,5 %	7	4,0 %
Polyculture, polyélevage	45	3,8 %	31	4,5 %

	Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations	
	Surfaces ou cheptels en agriculture biologique	Part dans l'ensemble	Surfaces ou cheptels en agriculture biologique	Part dans l'ensemble
Quoi ?				
Bovins (têtes)	19 623	3,2 %	18 982	3,2 %
Ovins, caprins (têtes)	3 143	4,5 %	2 109	4,5 %
Porcins (têtes)	843	0,7 %	810	0,7 %
Volailles (têtes)	8 928	1,1 %	7 844	0,9 %
Ruches (unités)	1 185	5,3 %	1 125	7,6 %
Lait (hl)	278 540	2,5 %	275 070	///
Céréales (ha)	4 141	2,9 %	4 054	2,9 %
Oléagineux (ha)	434	1,1 %	434	1,1 %
Protéagineux (ha)	295	30,5 %	285	30,1 %
Vigne (ha)	267	11,6 %	265	12,3 %
Prairies productives (ha)	21 434	6,1 %	20 310	6,2 %
Total surfaces bio (en ha)	29 556	4,5 %	27 864	4,4 %
<i>dont surfaces en conversion (en ha)</i>	7 228	///	7 098	///

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Place de la Franche-Comté dans l'agriculture biologique métropolitaine

	Ensemble des exploitations ayant une certification bio			Exploitations moyennes et grandes ayant une certification bio		
	Franche-Comté	Métropole	Part de la Franche-Comté dans l'ensemble	Franche-Comté	Métropole	Part de la Franche-Comté dans l'ensemble
Nombre d'exploitations en agriculture biologique	433	17 968	2,4 %	360	13 579	2,7%
Statut						
Exploitations individuelles	248	11 221	2,2 %	180	7 277	2,5 %
GAEC	66	1 351	4,9 %	65	1 319	4,9 %
EARL	91	3 443	2,6 %	90	3 292	2,7 %
Autres statuts	28	1 953	1,4 %	25	1 691	1,5 %
Orientation économique (OTEX)						
Grandes cultures	30	2 684	1,1 %	17	1 509	1,1 %
Maraîchage-horticulture	20	1 346	1,5 %	18	992	1,8 %
Viticulture	40	3 214	1,2 %	39	2 916	1,3 %
Autres cultures permanentes	9	1 502	0,6 %	4	999	0,4 %
Bovins lait	195	1 925	10,1 %	194	1 899	10,2 %
Bovins viande	28	1 457	1,9 %	11	1 040	1,1 %
Bovins mixtes	13	168	7,7 %	13	150	8,7 %
Ovins, caprins, autres herbivores	44	1 670	2,6 %	26	1 075	2,4 %
Hors sol	9	1 061	0,8 %	7	959	0,7 %
Polyculture, polyélevage	45	2 926	1,5 %	31	2 040	1,5 %
Productions						
Bovins (têtes)	19 623	371 281	5,3 %	18 982	355 883	5,3 %
Ovins, caprins (têtes)	3 143	252 566	1,2 %	2 109	224 702	0,9 %
Porcins (têtes)	843	56 070	1,5 %	810	54 999	1,5 %
Volailles (têtes)	8 928	4 492 541	0,2 %	7 844	4 452 500	0,2 %
Ruches (unités)	1 185	63 582	1,9 %	1 125	54 966	2,0 %
Lait (hl)	278 540	2 560 061	10,9 %	275 070	2 545 431	10,8 %
Céréales (ha)	4 141	130 119	3,2 %	4 054	121 963	3,3 %
Oléagineux (ha)	434	22 966	1,9 %	434	21 341	2,0 %
Protéagineux (ha)	295	17 554	1,7 %	285	16 412	1,7 %
Vigne (ha)	267	45 787	0,6 %	265	449 905	0,1 %
Prairies productives (ha)	21 434	375 710	5,7 %	20 310	337 834	6,0 %
Total surfaces bio (en ha)	29 556	738 861	4,0 %	27 864	666 576	4,2 %
<i>dont surfaces en conversion (en ha)</i>	<i>7 228</i>	<i>242 484</i>	<i>3,0 %</i>	<i>7 098</i>	<i>222 593</i>	<i>3,2 %</i>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort - Immeuble Orion - 25043 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 47 75 50 - Fax : 03 81 47 75 05

■ **Directeur** : Pascal WEHRLÉ

■ Directeur de la publication : Florent VIPREY

■ Rédaction : Jean-Claude FARIGOULE

■ Composition : Marie-Claire PETIT-MAIRE

■ Dépôt légal : à parution

■ ISSN : 0246-1803

■ Prix : 4,50 Euros

■ © Agreste 2012

recensement
agricole
2010